

**DGA culture, vie locale**

**Direction Politique de la ville, démocratie locale, lutte contre les discriminations**

**REF : QUARTIERS2009010**

**Signataire : NA**

**OBJET : Adhésion à l'association "élus contre les violences faites aux femmes" (E.C.V.F.)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'association "Elu(e)s Contre les Violences faites aux Femmes" permettant aux collectivités territoriales d'adhérer,

Considérant que la commune d'Aubervilliers s'est inscrite dans une démarche d'engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes à travers la création du service droits des femmes et lutte contre les discriminations et de nombreuses actions municipales,

Considérant qu'il est pertinent d'être membre d'une association "qui rassemble des élu(e)s de tous partis républicains convaincu(e)s de la nécessité d'avoir des politiques publiques à la hauteur des enjeux de la question des violences sexistes et sexuelles",

Considérant que cet engagement fort et cette adhésion à l'association E.C.V.F. permettront d'affirmer l'engagement des élu(e)s la municipalité dans la lutte contre les violences faites aux femmes, de recevoir régulièrement divers outils d'information, des invitations à des formations, des débats et serviront donc les intérêts de la commune d'être représentée et promue auprès des partenaires concernés,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à engager la commune dans cette démarche en adhérant à l'association E.C.V.C. (Elu(e)s Contre les Violences faites aux Femmes) pour un coût de 750 € (sept cent cinquante euros) pour 2010.

**PROPOSE** Soumia ZAHIR, conseillère municipale, pour représenter la commune d'Aubervilliers dans cette association.

Le Maire.